

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 04 AVRIL 2019
N°2019-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 28 mars 2014 portant délégation de fonction et signature à Mme VANDAELE Mélanie, Maire-adjoint pour les délégations suivantes : Jeunesse, sport, loisirs et écoles, comité des fêtes.

VU les articles L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La délégation donnée à Mme VANDAELE Mélanie par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera affiché directement à la MAIRIE – Place de la Mairie – 91840 Soisy / Ecole.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 04 avril 2019
Pour Philippe BERTHON, Maire

